



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Au Grand Conseil
Rue de la Poste 1
1701 Fribourg

| | |
|--|---|
| GRAND CONSEIL | |
| Reçu le 24 MAI 2018 No 42 | |
| AR : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Pour info : <input checked="" type="checkbox"/> |
| Transmis à : <i>J. J. J.</i> | |
| La secrétaire générale : <i>MM</i> | |

Fribourg, le 23 mai 2018

Mandat 2016-GC-102 Andréa Wassmer et consorts/Création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap pour les années 2017-2018 dans le canton de Fribourg, avec les postes d'encadrement nécessaires (EPT) - Rapport final

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Par mandat déposé et développé le 8 septembre 2016, les député-e-s Andréa Wassmer, Yvonne Stempfeli-Horner, Antoinette Badoud, André Schneuwly, Nicole Lehner-Gigon, Bernadette Mäder-Brühlhart, Markus Zosso, Michel Zadory, Dominique Butty et Peter Wüthrich, ainsi que 76 cosignataires, ont demandé au Conseil d'Etat de prévoir pour les années 2017 – 2018 un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap, ainsi que les postes de personnel d'encadrement nécessaires à la création de ces places.

Le Conseil d'Etat a informé les député-e-s dans sa réponse au mandat, datée du 19 septembre 2016, que 35 nouvelles places avaient d'ores et déjà été prévues au budget 2017 et que ces places répondaient aux besoins actualisés par les services de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

Dans sa séance du 6 octobre 2016, le Grand Conseil a accepté la réponse du Conseil d'Etat relative au budget 2017 et maintenu son exigence d'intégrer, au budget 2018, 50 nouvelles places dans les institutions spécialisées pour personnes adultes en situation de handicap.

Donnant suite au mandat, le Conseil d'Etat a prévu dans son budget 2018 48 places supplémentaires dans les institutions spécialisées pour adultes en situation de handicap, dont 37 places en atelier, 8 places en appartement, 2 places en centre de jour et 1 place en home avec occupation. En complément, il a prévu 0.65 EPT pour le développement de prestations ambulatoires au sein de ces mêmes institutions. La création de ces 48 places et la dotation y relative correspondent aux besoins identifiés par la DSAS.

Le Conseil d'Etat tient aussi à informer les membres du Grand Conseil que, conformément à la planification des besoins établie par la DSAS, le plan financier prévoit en outre, pour les années 2019 à 2021, un total de 130 places supplémentaires et 4 EPT supplémentaires pour le développement de prestations ambulatoires. Les besoins relatifs à ces places sont réactualisés chaque année dans le contexte de la procédure budgétaire.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir considérer que la suite adéquate a été donnée au mandat Andréa Wassmer & consorts.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président





Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat